



Orpi Duchosal Immobilier

En vigueur au 1er avril 2023

TRANSACTION

Barème des honoraires de transaction calculés sur le prix du bien en €TTC
charges partagées à parts égales pour le vendeur et pour l'acquéreur*

Honoraires TTC Pour le vendeur et pour l'acquéreur	les tranches sont cumulatives entre elles	
		prix du bien
2 500 € 2,25% 1,00%	sur la tranche inférieure à sur la tranche comprise entre sur la tranche supérieure à	50 000 € 50 001 € et 300 001 € 300 001 €

Bien hors usage d'habitation :
5% TTC vendeur 1 500€ TTC minimum
5% TTC acquéreur du prix de vente 1 500€ TTC minimum

*sauf succession : honoraires charge acquéreur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

NEUF

Les biens neufs sont vendus « à prix promoteur » :
les frais de commercialisation sont intégralement pris en charge par le constructeur.

LOCATION

- Montant des honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 50€ TTC
- Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail :
10% TTC du loyer annuel hors charges (50% bailleur - 50% locataire)
plafonné à 10€ TTC/m² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).
- Montant des honoraires de réalisation de l'état des lieux :
5% TTC du loyer annuel hors charges (50% TTC bailleur - 50% TTC locataire)
plafonné à 3€ TTC/m² de surface habitable pour la quote-part imputée au locataire).

La délivrance d'une note est obligatoire

SARL TLGD au capital de 11 000 € - Toutes transactions immobilières
8 rue François René de Chateaubriand - 44470 CARQUEFOU

Immatriculée au RCS de Nantes 791 923 477

Carte professionnelle n° CPI 4401 2018 000 029 429 délivrée par la CCI 6, quai Ceineray BP 33515 44035 NANTES CEDEX 1

Garantie financière transaction Socaf 120 000 €